

**RPI Moisenay- Saint Germain Laxis**  
**Procès verbal du Conseil d'école du 13 Novembre 2020**

**Présents** : Madame Varoqui, Maire de MOISENAY, présidente du S.R.P.I,  
Monsieur Bailay, membre du SIRP et conseiller municipal chargé des affaires scolaires sur Moisenay  
Mesdames Fourot, Dautel, représentants des Parents d'élèves  
Mesdames Iborra, Janiaud, enseignantes

La situation sanitaire a contraint à une tenue de ce conseil d'école en effectif réduit.  
La séance est ouverte à 18 heures à l'école de Moisenay.

**I) REUNION DES CONSEILS D'ECOLE DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN LAXIS ET DE L'ECOLE DE MOISENAY EN UN CONSEIL D'ECOLE COMMUN**

Vote à l'unanimité des conseillers municipaux, représentants de parents d'élèves élus et enseignants pour constituer un unique conseil d'école sur le RPI.

**II) ORGANISATION DU RPI**

**FONCTIONNEMENT**

Le rôle et le fonctionnement du conseil d'école sont rappelés.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
  - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
  - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
  - les activités périscolaires,
  - la restauration scolaire,
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
  - l'hygiène scolaire,
  - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne :

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont

pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

### **Protocole**

Un protocole sanitaire renforcé est appliqué dans les écoles selon les directives ministérielles depuis le 2/11/2020. Il est fondé sur les recommandations du Haut Conseil à la santé publique :

[education.gouv.fr/info-coronavirus](http://education.gouv.fr/info-coronavirus) . Un courrier a été adressé aux familles dès le 30/10/2020 pour information.

En pratique, ce protocole se traduit par le renforcement de plusieurs mesures. Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire. La ventilation des locaux est renforcée et systématique tous les matins par un personnel SIRP, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures. Quant aux règles en matière de brassage des élèves, elles sont également renforcées avec la constitution de 3 groupes sur Moisenay les élèves de maternelle dans un groupe, les CP et CE1 dans le 2<sup>e</sup> puis les CP/CE2 et CE2/CM1 dans le 3<sup>e</sup>. La structure de l'école le permettant, à chaque groupe est attribué un lieu sanitaire avec le lavage quotidien des mains dès l'arrivée à l'école, avant et après chaque récréation, avant et après le repas. Les heures de ménage ont également été ajoutées pour permettre la désinfection des locaux.

En raison de perturbateurs endocriniens présents dans le gel hydro alcoolique, certains parents souhaiteraient si possible remplacer son utilisation par un lavage des mains traditionnel (eau + savon)

*Réponse du SIRP : le gel hydro alcoolique est utilisé uniquement lors de l'entrée au restaurant scolaire car malgré le lavage des mains, en raison du nombre d'enfants, il est prudent d'en assurer une meilleure hygiène. Mais cela n'étant pas obligatoire, le gel sera supprimé sur Moisenay. Se pose la question pour St Germain Laxis : le lavage serait plus judicieux à l'arrivée au logis plutôt qu'à l'école avant le trajet si la structure le permet.*

### **Effectifs 2020-2021**

#### A Moisenay

19 PS Mme Asquin

15 MS + 11 GS Mme Francisco

16 MS + 10 GS Mme Watterlot

21 CP Mme Prelot

22 CE1 Mme Iborra déchargée le mardi et remplacée le jeudi et vendredi par Mme Gautier

6 CP/ 15 CE2 Mme Dancre

12 CE2/ 10 CM1 Mme Maugère, assurant l'intérim de direction le jeudi et vendredi

**Ecole à contacter UNIQUEMENT par MAIL : [ce.0771380g@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771380g@ac-creteil.fr) ou par téléphone 0160669905**

#### A St Germain Laxis

15 CM1/ 8 CM2 Mme Lumineau dont M Fettal assure la décharge de maitre formateur le vendredi et un jeudi sur 3.

26 CM2 Mme Janiaud déchargée un jour par mois par M. Arlaux.

**Langues vivantes** : A St Germain Laxis comme à Moisenay, l'anglais est assuré par les enseignantes dans chaque classe du CP au CM2.

#### **Piscine** : à Cesson

Les créneaux des années passées ont été reconduits, les enseignants remercient le SRP.

CM2 le jeudi matin du 10/09 au 26 /11

CM1/CM2 le jeudi matin du 03/12 au 11/02  
CE2/ CM1 le jeudi matin du 04/03 au 27/05  
CP le lundi après-midi du 29/03 au 17/05  
CE1 le lundi après-midi du 7/9 au 7/12  
CP/CE2 le lundi après-midi du 14/12 au 22/03

**Esgrime** : Dans le cadre du projet escrime Melun Val de Seine, nous profiterons encore cette année de l'intervention de M. Lévy sur St Germain au 3<sup>ème</sup> trimestre pour les CM1 et les CM2 sans prêts de masques et vestes et avec des fleurets en mousse désinfectés entre chaque classe.

**EPS** : Sur St Germain Laxis, la convention avec le logis formation pour le gymnase a été reconduite. A Moisenay, les classes vont au gymnase le mardi et vendredi matin pour les PS, MS/GS, les CP le mardi après-midi, les CE1 le vendredi après-midi, les CP/CE2 le jeudi après-midi et CE2/CM1 le lundi après-midi. Ces créneaux sont suspendus pour le moment et remplacés par les séquences de sport sous le préau ou dans la cour pour les élèves de CP au CM1 et dans la salle polyvalente pour les PS, MS, GS avec une désinfection de la salle avant et après leur passage.

**Musique** : l'intervenant initialement sur le RPI a pris des dispositions avec d'autres communes et ne peut intervenir cette année. Le nécessaire sera fait pour la rentrée prochaine.

**Les APC** (activités pédagogiques complémentaires) peuvent être une aide apportée aux élèves rencontrant des difficultés, une aide au travail personnel ou une activité en lien avec le projet d'école, par groupe restreint. Ces APC se déroulent 12h à 12h 30 pour les élèves scolarisés à Moisenay. Sur St Germain, les élèves devant être pour 12h au logis formation pour déjeuner, l'horaire doit être décalé après le déjeuner de 13h 05 à 13h35.

### **Evaluations nationales**

Les parents des élèves de CP/CE1 ont été destinataires des résultats de leur enfant. Les parents des élèves en difficulté ont été reçus individuellement. Les livrets du premier semestre seront remis aux parents lors d'une réunion en janvier/février si c'est possible. Les parents soumettent l'idée de le faire en visio.

### **Soutien scolaire**

Les parents s'inquiètent du niveau des élèves suite au confinement de mars et demandent s'il est prévu de faire des séances de soutien scolaire. Les élèves en difficulté sont prioritaires pour les APC. L'aide apportée à ces élèves est continue en classe.

### **Devoirs**

Les parents demandent s'il est possible de mettre en place un système d'accès en ligne aux devoirs. Pour le cycle 2, les devoirs sont soit photocopiés soit corrigés. Pour les grandes classes, les enfants doivent apprendre à les noter....

Le photographe de Rubelles était à Moisenay le 12 novembre et sur Saint Germain le 9 novembre. Les tarifs sont identiques. Un trombinoscope classe est prévu.

## **III) PROJET D'ECOLE**

Les axes sont :

AXE 1 : Améliorer la maîtrise de la production d'écrit en garantissant l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, parler, écrire

AXE 2 : Pratiquer et s'approprier la démarche d'investigation : apprendre à observer, questionner, manipuler, expérimenter, vérifier, déduire et argumenter

AXE 3 : Mise en place du parcours culturel

Les actions se déclinent dans les classes. Tous les CM1 et CM2 participeront au concours kangourou des maths, se penchent sur les énigmes proposées dans le cadre de la fête de la science. Les deux classes de St Germain Laxis sont engagées dans le prix des incorruptibles, dans lequel les élèves s'engagent à lire les six ouvrages sélectionnés dans l'année et voter pour leur préféré. Etant donnée la situation actuelle, il n'y a pas d'autre sortie envisagée pour l'instant

Un projet voyage dans le monde est commun aux classes élémentaires à Moisenay.

Les CM1/CM2 ont un projet « Voyage dans le temps » (les CM1 de Mme Lumineau ayant déjà voyagé autour du monde l'an dernier...) Cette année, le Salon d'Automne à Moisenay est annulé avec la crise sanitaire. Une artiste peintre présentera pour une démonstration d'aquarelle dans les classes selon le protocole.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, l'ensemble du territoire national reste maintenu au niveau VIGIPIRATE « sécurité renforcée-risque attentat ». Alors que la menace terroriste demeure à un niveau élevé, cette posture VIGIPIRATE insiste sur le maintien des recommandations à l'usage des établissements recevant du public et affiche la volonté interministérielle de déployer une culture de la sécurité au sein des écoles et des établissements scolaires, pour se préparer, alerter, secourir et savoir réagir afin de faire face à la menace

Les consignes suivantes restent applicables dans le cadre du dispositif VIGIPIRATE « sécurité renforcée-risque attentat » :

- Affichage impératif du logo VIGIPIRATE « sécurité renforcée - risque attentat » à l'entrée des écoles et des établissements scolaires
- Accueil par un adulte à l'entrée de l'école ou de l'établissement scolaire
- Contrôle visuel des sacs dans le cadre de la législation en vigueur
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'école ou à l'établissement
- Interdiction de stationnement devant les écoles et les établissements
- Limitation des attroupements devant les écoles ou les établissements
- Signalement de tout comportement ou objet suspect.

Les mesures de sécurité prises ne doivent pas empêcher le dialogue essentiel entre les familles et les équipes éducatives. Autant que possible, les écoles et les établissements doivent rester accessibles aux parents d'élèves, dans le strict respect du protocole sanitaire actuellement en vigueur.

Les sorties occasionnelles, les voyages scolaires sont autorisés dans le respect des consignes du plan VIGIPIRATE. Les équipes qui encadrent les élèves doivent assurer une vigilance accrue lors des déplacements. Il est demandé aux classes voyageant en Ile-de-France d'éviter les lieux hautement touristiques. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, il est par ailleurs nécessaire d'évaluer avec grande attention et au cas par cas l'opportunité de la mobilité ainsi que les lieux de sorties en fonction de l'affluence et de la fréquentation. Toutes les mobilités, en France ou à l'étranger doivent être déclarées quel que soit leur type.

Les spectacles à l'école sont autorisés si toutes les contraintes sont respectées : classes non brassées et distanciation respectée.

### **Conseil école collège**

#### **Les missions du conseil écoles-collège :**

Le conseil écoles-collège doit réfléchir aux dispositifs à mettre en place pour renforcer la cohérence des apprentissages que les élèves doivent maîtriser en fin de collège. L'acquisition de ces compétences doit se faire dans la continuité et de manière cohérente, il ne s'agit pas seulement d'assurer la liaison entre la classe de CM2 et la classe de 6<sup>ème</sup> du collège, mais de développer une véritable continuité tout au long de la scolarité.

#### **Actions proposées par le conseil école collège Jacques Amyot du 06/10/2020**

La réunion d'information au collège en direction des parents des futurs 6<sup>ème</sup> n'a pas pu avoir lieu l'an passé. Elle est prévue cette année autour du mois de février, en deux fois. De même, la journée d'accueil des CM2 n'avait pu avoir lieu. Elle est envisagée cette année selon les mêmes modalités que les années précédentes (demi-journée de cours suivie d'une demi-journée de rallye pour découvrir le collège). L'action phare est reconduite : écrire des articles dans le journal du collège. Chaque école peut participer à hauteur de ses possibilités.

Le conseil école collège des Capucins s'est réuni le 12 novembre. La liaison CM2 6<sup>ème</sup> est envisagée sous forme d'échange à distance.

### **IV) REGLEMENT INTERIEUR**

Pas de modification

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur.

### **V) BILAN COOPERATIVE ET ASSOCIATION SCOLAIRES**

Moisenay : la coopérative est une association loi 1901. Le bureau est composé de :

Mme PRELOT est présidente, Mme MAUGERE secrétaire, Mme IBORRA trésorière. Les parents sont invités à consulter les comptes de coopérative scolaire.

Rapport moral de Mme PRELOT présidente relatif à l'année 2019/2020

Nombre d'adhérents : 117

Activités :

Vente de photographies après accord reçu des parents, renouvellement d'un fond de livres de bibliothèque, achat de matériel pour effectuer du travail manuel, achat d'équipement numérique, sorties scolaires.

## Bilan financier de l'année 2019-2020

Charges	Totaux
Calendriers, photos, revues, achat de matériel pour revente	3 065,70 €
Correspondance, loto, kermesse, fête, cartouche...	67,60 €
Solidarité, évènement imprévu...	- €
Gros matériel, biens durables...	- €
Livres BCD, documentation, journaux, voyages, sorties, spectacles	20 168,58 €
Fleuriste	- €
MAE, MAIF ...	47,98 €
<b>Total Charges</b>	<b>23 349,86 €</b>
<b>Solde créditeur</b>	<b>940,65 €</b>

Compte	Produits	Totaux
	<b>Report année précédente</b>	<b>428,04 €</b>
75	Loto, kermesse, fête, hors produit péda	- €
76	Intérêts financiers	- €
77	Dons, solidarité	- €
707	Vente calendrier, photos...	4 155,00 €
708	Objets fabriqués, journaux, spectacles, voyages, sorties	13 509,47 €
741	Etat, collectivités	- €
742	Associations diverses (ex : dons APE)	4 130,00 €
756	Participation volontaire	2 068,00 €
	<b>Total Produits</b>	<b>23 862,47 €</b>

**Saint Germain Laxis** : La coopérative est affiliée à l'OCCE.

### **Bilan moral :**

La coopérative a permis de financer le concours kangourou des maths, l'achat de livres, la sortie au théâtre de Sénart, du petit matériel pour les projets de classes.

### **Bilan financier St Germain Laxis**

La commission de vérification des comptes s'est réunie le 9 octobre.

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>			
6070 0008	Achats de produits pour cession	540,70	7070 0008	Ventes de produits pour cession	724,00
6168 1008	Assurances versées	12,00	7080 0008	Produits des activités éducatives	5 025,00
6181 0008	Charges des activités éducatives	6 810,08	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	0,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 77	98,40	7420 0008	Subventions d'associations	0,00
6500 0008	Autres charges courantes	0,00	7500 0008	Autres produits courants	1 800,00
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00	7560 0008	Participations volontaires des familles	499,00
6800 0008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	0,00	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	<b>Total des charges (A) :</b>	<b>7 461,18</b>		<b>Total des produits (B) :</b>	<b>8 048,00</b>
<b>Résultat de l'année 2019 - 2020 (B-A) (+/-) : 586,82</b>					

La coopérative dispose au 1<sup>er</sup> septembre de 2356,88€

La situation est particulière car le remboursement du voyage de Guédelon a été fait aux parents, mais l'acompte versé pour l'hébergement n'a pas été remboursé (remboursables sous 18 mois), et le château de Guédelon a fait des avoirs. Le bilan financier a été validé par l'OCCE.

## **VI) SECURITE**

**Présentation des registres :**

**DUERP** : Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé et mis à jour annuellement répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

**PPMS** : Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école ou établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

RSST : Le Registre Santé et Sécurité au Travail permet de répertorier toutes les fiches de signalement de Risques. Ces fiches concernent les risques et/ou améliorations des conditions de travail ressentis par un enseignant ou un usager de l'école. Elles doivent être numérotées et archivées pour constituer un registre.

DTA : Depuis le 31/12/2003, tous les établissements recevant du public (ERP de 1ère à 4ème catégories) doivent avoir fait l'objet d'un repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (31/12/2005 pour les ERP de 5ème catégorie). Cette obligation fait suite à une première obligation de recherche des flocages, calorifugeages et faux plafonds qui devait être remplie avant le 31/12/1999.

RDGI : Par des fiches, l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé. Elles doivent être numérotées et archivées (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI.

Registre de sécurité incendie : Il a pour fonction principale de constituer la mémoire de l'école. Il permet d'avoir immédiatement sa carte d'identité et le suivi de la sécurité au cours de la vie de l'établissement.

Exercices de simulation : classeur qui recense tous les exercices de sécurité effectués sur l'école

Cahier de soins et déclarations accidents : recense tous les soins et accidents intervenus sur l'école

### Dans les écoles

Un exercice pour la mise en place du PPMS Attentat avec scénario académique aura lieu avant les vacances de Noël. Un 2<sup>e</sup> exercice de mise en sûreté (PPMS) qui répondra aux problématiques locales (inondation, risque chimique, SEVESO, etc.) sera obligatoirement organisé au **deuxième semestre de l'année scolaire 2020-2021**.

Moisenay :

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 22 septembre et s'est bien déroulé.

A St Germain :

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 22 septembre et s'est bien déroulé.

## **VII) TRAVAUX ET AMENAGEMENTS**

### **Moisenay :**

Les 3 classes maternelles sont réunies dans un même lieu. Enormes confort pour les enfants, enseignants et ATSEM. Un panneau d'affichage est installé pour la maternelle, une boîte aux lettres également à l'entrée principale en élémentaire. Un film occultant a été posé sur les baies vitrées de la classe de Mme Francisco, les prises électriques également. Une nouvelle salle polyvalente est mise en place dans l'ancienne salle de classe de Mme Watterlot. Nous remercions les parents qui ont aidé au déménagement de la classe, Mme Varoqui, M. Bailay pour leur écoute et les employés de la commune pour leurs actions rapides nous permettant une rentrée dans de très bonnes conditions.

Des travaux sur l'école de Moisenay sont prévus prochainement : salle d'hygiène en maternelle, couloir et plafond, hall en élémentaire. Un point sera fait lors du prochain conseil d'école.

Sur Saint Germain Laxis,

Un visiophone a été installé. Cela apporte un réel confort, tant pour les personnes qui sonnent que pour les enseignantes.

Un nouveau tableau avec vidéo projecteur interactif a été installé dans la classe de Mme Janiaud. Le TBI et vidéo qui étaient dans sa classe ont été installés dans la salle d'évolution.

## **VIII) SERVICES PERISCOLAIRES**

Notre inspection demande à ce que soient respectés les groupes classes sur les temps de cantine et garderie pour ne pas brasser les élèves (maternelle/élémentaire). Un courrier « protocole sanitaire » de Mme Varoqui a été adressé aux familles le 3/11/2020 reprenant ces points. 3 entrées dans l'école sont mises en place, entrée mairie, entrée principale et entrée maternelle.

Les parents regrettent que le protocole sanitaire applicable à compter du 02 novembre, tant sur le temps scolaire, que sur le temps périscolaire, n'ait pas été porté à la connaissance des familles.

Sur le temps scolaire, le protocole officiel est appliqué à la lettre et tous les parents ont reçu les directives par mail. Sur le temps périscolaire, le protocole a été envoyé après concertation entre le SIRP, l'école et Mme Fourot, représentant de parents d'élèves par téléphone.

Mme Varoqui précise que l'association de tous représentants des parents d'élèves n'a pu se faire pour des délais d'urgence, l'intérêt des élèves étant prioritaire. Mais il est toujours possible d'amender un protocole si cela se

justifie. De plus, le fonctionnement administratif du SIRP a été interrompu pour cas de Covid. C'est pourquoi le SIRP a fait appel à l'école pour diffuser son protocole.

Garderie :

Les conditions d'accueil périscolaires ont été modifiées afin d'améliorer le confort avec 4 personnes encadrant les enfants. Les enfants ont toujours bénéficié des 2 salles, du préau et de la cour. Depuis le 2 novembre, les groupes sont répartis dans ces différents lieux. Les maternelles sont regroupés dans la salle BCD, les élémentaires sont soit sous le préau, dans la cour ou dans la salle polyvalente. En moyenne, 61 enfants fréquentent la garderie le matin et 64 le soir.

Les parents remarquent qu'aucun encadrant ne sort pour accueillir les parents. Il n'est pas possible pour les parents de vérifier l'heure d'émargement.

L'application du Plan Vigipirate et les règles sanitaires sont les raisons de ce fonctionnement : les parents ne peuvent plus pénétrer dans l'école et de fait l'émargement est à la charge du personnel encadrant.

L'encadrement des élèves pour chacun des groupes a été renforcé soit 4 personnes au lieu de 3. Cela permet de sécuriser les sorties des élevés. Si des parents bénévoles sont disponibles pour venir renforcer les moyens du SIRP, sur la garderie c'est possible.

Cantine :

Le protocole sanitaire national est respecté, à chaque groupe est attribué une salle avec une entrée indépendante sans brassage de groupe. Chaque enfant a sa place nominative mais il est impossible de réduire le nombre d'enfants par table et la multiplication des services. 143 enfants sont présents.

Les élèves sont déjà répartis en 4 services et les locaux ne sont pas extensibles. Il est toujours possible de réduire le nombre d'enfants, selon des critères à définir. Pour le moment la question ne se pose pas en termes de place. Si des parents pensent que leur enfant n'est pas reçu dans de bonnes conditions, la décision de les y inscrire ou non leur appartient.

Transport scolaire :

Deux « accrochages » sans aucune gravité auraient eu lieu avec le bus transportant les enfants. Les familles souhaiteraient être informées de ce type d'incident.

Aucun incident n'a été signalé au SIRP pour le transport sur le temps du midi. Il n'y a pas de personnel SIRP, les enfants ayant plus de 6 ans.

Il y a eu un léger « choc avant » au retour de la piscine n'ayant entraîné aucune blessure ou peur des élèves ou retard des transports, juste un arrêt sur le bas-côté de 5mn. Les enfants n'ont même pas eu conscience de cet incident qui a été signalé aussitôt à l'école pour annoncer un retard aux parents au cas où.

SIRP à contacter par mail : [epci.sirpmsgl@laposte.net](mailto:epci.sirpmsgl@laposte.net) ou par téléphone au 0164812102

## **IX) DATE DES CONSEILS D'ECOLE**

Le vendredi 19 mars à 18h à St Germain Laxis (questions pour le 08/03)

Le vendredi 11 juin à 18h à Moisenay (questions pour le 31/05)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance

Mme Janiaud

La présidente

Mme Iborra